



Dave MAFOULA

Candidat à l'élection présidentielle 2021

Mesures urgentes des

180

premiers jours



*Elu Président de la République,
je m'engage à :*

- Mettre en place un Gouvernement mixte de 22 membres dont 10 femmes ;
- Créer de nouveaux Ministères tel que le Ministère en charge des personnes vivant avec handicap ;
- Libérer tous les prisonniers condamnés en raison de leur conviction politique ;
- Libérer les prisonniers mineurs au profit des centres d'apprentissage des métiers ;
- Examiner l'état de paiement des dommages du sinistre du 4 mars 2012 ;
- Régulariser progressivement le paiement des retraités ;
- Mettre fin à l'Etat d'urgence sanitaire et réorganiser la gestion de la covid-19 ;
- Lever toutes les restrictions qui empêchent le bon fonctionnement des églises ;
- Organiser trois concertations avec les acteurs politiques, économiques et religieux ;
- Organiser une concertation avec les enseignants prestataires afin de solutionner leur situation ;
- Suspendre après audit des exonérations et régimes de gratuité des services publics (Eau, Electricité, Logement...) ;
- Faire un audit de l'état de déclaration du patrimoine des personnalités nommées à des hautes fonctions publiques ;
- Renforcer les moyens de lutte contre la corruption et les abus des biens publics ;



Elu Président de la République, je m'engage à :

- Amorcer la réduction du train de vie de l'Etat ;
- Fiscaliser les indemnités et primes du personnel politique ;
- Evaluer la dette intérieure de l'Etat ;
- Réviser le code des investissements ;
- Régulariser le calendrier académique et la situation des bourses des étudiants ;
- Visiter les 12 départements du pays pour échanger avec la population ;
- Suspendre toutes les perceptions illégales non prévues dans les dispositions de la loi de finance ;
- Réserver l'exclusivité du commerce de détails aux seuls nationaux ;
- Lancer un programme de mise en exploitation des infrastructures acquises sur le budget de l'Etat par la valorisation des compétences nationales ;
- Suspendre toutes les autorisations d'exonérations fiscales non prévues par le code des douanes et par le code des impôts ;
- Confier la gestion des infrastructures culturelles et sportives aux collectivités locales (mairies, communes) et aux opérateurs privés nationaux ;
- Garantir l'exercice des Droits de l'homme et libertés fondamentales ;
- Éradiquer le phénomène « bébés noirs » par la prévention et le renforcement des moyens d'action de la force publique ;
- Améliorer les conditions de transport urbain par la réhabilitation et la construction des routes secondaires ;
- Mettre en place une contribution de solidarité en faveur des personnes vivant avec handicap.